



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 03/01/2023
Reçu en préfecture le 03/01/2023
Publié le
ID : 045-214500498-20221215-2022121514-DE

Conseil Municipal **Délibération numéro 2022121514**

**Date de la
convocation**
09.12.2022

**Date
d'affichage**
09.12.2022

**Nombres de
membre**

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, quinze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT (arrivée à 20h45), Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Christian AMEUR, François DAUBIN, Gilberte BADAIRE, Catherine FOUCAULT, Aurélie DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ

Absents donnant pouvoir : Aurélie BLOT à Aurélie DAUBIN, Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL.

Absentes : Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY.

**Délibération
2022121514**

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes des Loges

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 21 novembre 2022, a pris acte du rapport d'activité 2021 de la CC des Loges.

Après avoir pris connaissance de ce document,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Prend acte de la présentation de ce rapport consultable en Mairie.

**Le Maire,
Florence BONDUEL**



**Le secrétaire de séance,
Aurélie DAUBIN,**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>